

CONSULTATION

**OCCUPATION DES TERRITOIRES :
POUR UN QUÉBEC FORT DE SES COMMUNAUTÉS**

Version préliminaire

**CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION SUR L'OCCUPATION
DES TERRITOIRES
PRÉSENTÉE À
SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**

PAR

NATURE QUÉBEC

Avril 2010



Question 1- Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans ce document?

Le défi au niveau du plan démographique est bien réel, mais ce n'est pas juste un problème de main d'œuvre. Le document ne montre pas toute l'ampleur du problème et ne fait pas état de tous les aspects du vieillissement de la population. On ne retrouve pas, entre autres, la question de la valorisation des connaissances et de l'implication des personnes âgées comme soutien à la communauté et contribution possible au développement des régions.

Il ne faut pas perdre de vue que le déficit démographique devra être comblé, soit par l'immigration, soit par l'augmentation du taux de natalité en région. Le défi est de ramener les gens dans les régions. Par ailleurs, on observe que de plus en plus de gens retournent dans leurs régions ou s'en vont en régions à leur retraite. On doit envisager de trouver des moyens pour retenir les gens en régions.

Le problème avec la régionalisation telle que présentée dans le document réside dans le risque de voir les régions surexploiter leurs ressources naturelles. On doit intégrer l'environnement au développement, et pas seulement en termes de changements climatiques. La vision du développement doit se faire à partir d'une approche écosystémique, ce qui implique de voir autrement l'exploitation effrénée des ressources naturelles telle que réalisée à ce jour. L'environnement doit être la base de notre économie. Ceci doit passer par la reconnaissance des biens et services écologiques permis par nos ressources. Dans le document, il n'y a pas la dimension de la gestion écosystémique. *Il est proposé que le 3ième facteur de fond soit sous le thème « environnement et ressources naturelles ». En effet, l'enjeu environnemental qui nous attend ne se limite pas aux changements climatiques. Pour ce faire, il est certain que la préoccupation de réduction des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique devront être considérées. Toutefois, l'examen de la capacité de support des écosystèmes doit être une base de réflexion pour le développement durable des régions.*

En ce qui concerne la question énergétique, on semble s'orienter principalement sur le développement de l'hydroélectricité. Doit-on fonder notre développement uniquement sur l'hydroélectricité? L'impact de l'harnachement des rivières n'est pas anodin sur les écosystèmes! Quelle est notre politique énergétique? Est-ce la production massive d'énergie vendue à moindre prix à l'extérieur du Québec sans regards aux coûts environnementaux? Le Québec devrait en tout premier lieu exploiter son potentiel de négawatt, c'est à dire les immenses potentiels de conservation de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

Question 2A - Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?

Question 2B- Quels autres acquis devraient être aussi reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

Par ordre d'importance :

1- La coopération et l'économie sociale sont de grandes valeurs sociales du Québec. Ce sont des forces essentielles de développement, et doivent donc être mises de l'avant. Ceci nous semble primordial.

2- Dans un deuxième temps, nous voulons soulever un autre acquis qui n'est pas abordé dans ce document : celui lié à la **biodiversité**, aux **ressources naturelles du territoire** et à la **richesse des milieux naturels**. Dans le document, les acquis mentionnés sont vus sous l'angle de l'exploitation seulement. Or, le Québec présente beaucoup de valeurs de biodiversité, notamment au niveau des aires protégées. **Il faudrait que les milieux protégés soient considérés comme des acquis et non comme des embûches au développement.** De plus, on devrait stimuler une plus grande prise de conscience et plus d'actions de protection de la biodiversité par les populations régionales elles-mêmes.

3- En troisième temps, nous pensons qu'il est important d'explorer des perspectives d'avenir dans les régions en permettant le transfert de connaissances et l'accompagnement par le financement de projets pilotes et la

réalisation de laboratoires ruraux, afin de faciliter une appropriation du développement en accord avec les valeurs d'écosystème et les réalités socio-économiques rencontrées dans les régions. Ces chantiers doivent être considérés comme parties prenantes de la réussite.

Autres éléments :

On note également l'absence de la question de l'industrie de l'écotourisme ainsi que celle de l'accès aux plans d'eau. Seuls les propriétaires y ont accès. Il faut encourager un développement autour des plans d'eau qui respecte la capacité de support et donne accès à l'eau à la population. On pourrait inclure les plans d'eau dans la notion de paysage. De plus, en utilisant la notion de protection du paysage, on pourrait revaloriser les régions.

Nous voulons ajouter une remarque importante concernant l'énergie consommée au Québec : on doit questionner la promotion de l'hydroélectricité présentée comme une énergie propre. En effet, le développement hydroélectrique ne se fait pas sans impacts sur les écosystèmes, et il ne faudrait pas faire penser le contraire. Il faut éviter que les régions ne surexploitent leurs ressources naturelles, sans quoi elles se nuiront à elles-mêmes à long terme. Le développement devrait se bâtir sur le principe selon lequel un milieu naturel diversifié et riche permet de maintenir la qualité de vie des régions.

Question 3A - Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?

Question 3B - Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

C'est une question d'aménagement du territoire. Il doit y avoir une transition entre la ville et la campagne. Or, ni l'aménagement du territoire ni les transports collectifs ne vont en ce sens. On doit revoir l'organisation des transports collectifs pour qu'ils permettent aux ruraux de circuler vers les centres urbains. Toutefois, on doit veiller à ce que le désenclavement ne corresponde pas à de l'étalement urbain, synonyme de perte de milieux naturels. On doit absolument éviter de faire des milieux semi-urbains semi-ruraux, sans services de proximité. Actuellement, on développe les petites villes de la même façon que les grandes, par le l'extension de « banlieues ». Aujourd'hui, c'est l'industrie de la construction qui décide le développement du territoire. Or, il est primordial de penser à un aménagement permettant une densification des milieux à haut peuplement afin de pouvoir conserver ou développer des espaces verts (comme des ceintures vertes) et des villages avec une diversité de services centralisés desservant les occupants du territoire environnant. On devrait promouvoir un aménagement du territoire concentrique avec inclusion de corridors et de ceintures vertes. Cela permettrait une circularité du mouvement et des déplacements. L'aménagement actuel ne fait qu'appauvrir à la fois la ville et la campagne.

Question 4A - Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?

Question 4B - Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?

La vision parle de développer les territoires et n'intègre pas explicitement le développement durable. Cela revient à développer tout court, « business as usual » sans considération spéciale pour l'environnement. L'économie verte n'est considérée que comme une perspective du développement, alors que l'économie écologique devrait être à la base de tout développement afin d'assurer une compétitivité et un avenir à long terme. Pour ce faire, on doit adopter une approche écosystémique et de développement durable.

On doit veiller à ce que les municipalités ne permettent pas n'importe quoi au nom du développement. On devrait disposer d'un cadre dans lequel les municipalités pourraient évoluer. Des normes de type « qui fait quoi » doivent être établies afin de donner une orientation générale sur l'utilisation du bien commun. Pour ce faire, il faudrait se diriger vers la notion d'intendance des ressources et du territoire, permettant de prendre soin des ressources.

Le diagramme présenté en page 22 reflète un vieux modèle et non une révolution dans le développement durable. Il ne tient pas compte des caractéristiques de la gestion écosystémique, cette dernière devrait être représentée comme une bande englobant l'ensemble des leviers. En effet, habiter, développer, desservir et s'approprier le territoire doivent se faire selon une approche écosystémique. On devrait présenter le diagramme sous forme de cercles concentriques où l'environnement engloberait l'aspect social et économique.

Question 4C - La dénomination « *occupation des territoires* » soulève beaucoup de questionnements et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

Le terme « occupation du territoire » ne semble pas tout à fait adéquat car il confère une vision colonialiste.

**Question 5A - Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5B - Quelle proposition est la plus importante?**

Habiter

Sur le plan de l'aménagement, on parle de conservation de la signature architecturale, mais il faut aussi mentionner la **préservation du paysage qui caractérise nos régions** et qui leur permet parfois de se démarquer (pensons aux différentes formes de tourisme en région).

Développer « durablement »

Le développement doit se faire selon une **vision écosystémique**.

Sur le plan de l'économie, on doit mettre l'emphase sur l'économie sociale et collective.

Sur le plan des énergies, considérer l'hydroélectricité comme une énergie propre n'est pas acceptable. Si l'on adopte une approche écosystémique, on ne peut exploiter toutes les rivières. Pour augmenter notre potentiel énergétique, il faut encourager un vaste chantier de conservation de l'énergie à l'échelle du Québec (basé sur des réformes du code du bâtiment et de la rénovation du parc immobilier). Rappelons aussi que l'énergie bon marché favorise le gaspillage.

Sur le plan de l'innovation, il faut accroître et soutenir les partenariats avec la commission scolaire et les communautés.

Desservir

Sur le plan de la connectivité, l'extension d'Internet haute vitesse nous semble aussi une priorité évidente. Il faut explorer les possibilités offertes par le télétravail et par le déploiement de lieux communautaires dans les régions, offrant des services Internet haute vitesse et d'autres technologies qui pourraient être louées aux utilisateurs locaux.

S'approprier

Sur le plan de la gouvernance, le Québec s'est doté d'une **gestion par bassin versant**, ce qui est absent du document. Pourtant, cela conditionne une bonne utilisation des milieux et des ressources des régions. Dans cette section, il faudrait ajouter la nécessité de formuler un cadre réglementaire adéquat qui permette une utilisation judicieuse du bien commun de la société québécoise.

Question 5C - À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, ou différemment, pour contribuer?

Les engagements que peut prendre Nature Québec restent encore à identifier.